



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : Demande d'un crédit de CHF 168'000.- pour l'aménagement d'un chemin piétonnier au Champ-du-Gour– préavis 28-18**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le mardi 20 février 2018 à 20h00.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement, destiné à aménager un nouveau chemin pour permettre de rejoindre facilement à pieds le nouveau collège du Fey. La COGEFIN n'a pas de remarques particulières à formuler et vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 28/18 ;
  - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN ;
  - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;
1. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour l'aménagement d'un chemin piétonnier au Champ-du-Gour,
  2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 168'000.-, TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,
  3. prend acte que la somme finale sera activée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans maximum,
  4. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense totale de CHF 168'000.- aux meilleures conditions du moment.

Moudon, le 20 février 2018

La rapportrice  
S. Freymond

Présent-e-s : Mme Freymond, Demierre, MM. Pereira, Goy, Lohner, Piguet, Ikitepe et Isufi.  
Excusée : Mmes Guex-Ombelli et Demierre